



Procès en appel « de la chemise »

Solidarité avec les salariés d'Air France licenciés et condamnés en 1^{ère} instance

Les 12, 13, 14, 19, 20 et 21 mars se tiendra le procès en appel des camarades d'Air France injustement licenciés et condamnés en 1^{ère} instance à des peines de prison avec sursis ainsi qu'à des amendes.

Rappelons qu'aucun des salariés n'a été condamnés pour avoir arraché les chemises des deux cadres d'Air France le 5 octobre 2015.

Le premier ministre de l'époque, Manuel Valls, très lointain homme de gauche et néo-marcheur, avait modifié son emploi du temps pour se rendre dès le lendemain du 5 octobre au siège d'Air France. Celui-ci n'avait pas eu un seul mot sur le projet de destruction de 2 900 emplois mais avait employé un langage qui ne laissait personne dupe sur les intentions du pouvoir : il était question de voyous qui devaient être condamnés exemplairement.

Celui-ci avait mis une grosse pression sur la direction d'Air France ainsi que sur les forces de l'ordre et la justice pour que des salariés soient condamnés sévèrement.

Le pouvoir n'aime pas les salariés qui se rebellent. Il est prêt à broyer des vies humaines pour asseoir son autorité et dissuader l'ensemble des salarié(e)s du pays de se soulever contre des agressions sociales de plus en plus violentes.

Nos camarades avaient subi des perquisitions à domicile devant femmes et enfants. Certains policiers avaient honte d'être utilisés de la sorte pour exécuter les basses besognes d'un pouvoir de plus en plus autoritaire, violent et liberticide.

De tous temps, les acteurs politiques au service du capital et leurs sbires du patronat s'en sont pris à celles et ceux qui font acte de résistance.

Ainsi Vincent, David, Fabrice, Samir et Pascal ont été sacrifiés pour l'exemple. Curieusement, ils étaient tous militants de la CGT !

Ils ont été licenciés sans préavis ni indemnités puis condamnés par une justice de classe, visiblement plus soucieuse de l'image et de la réputation d'Air France que de la vie de ces hommes.

Pour la CGT Air France et pour nos camarades, il était essentiel de faire appel de ces condamnations iniques. Nous avons bon

espoir, maintenant que la pression médiatique est retombée, de faire jaillir la vérité, c'est-à-dire l'innocence de nos camarades.

Nous nous accrochons à l'adage qui dit : *« Quand le mensonge prend l'ascenseur, la vérité prend les escaliers. C'est plus long mais elle finit toujours par arriver ».*

Nous appelons l'ensemble des camarades de la CGT de tout le territoire à venir soutenir Vincent, David, Fabrice, Samir et Pascal au Tribunal de Paris, les 12, 13, 14, 19, 20 et 21 mars prochains à partir de 13h30.

Tout soutien, qu'il soit de la présence au tribunal, des messages de soutien ou encore des rassemblements aux 4 coins de la France seront les bienvenus.

Votre soutien nous avait fait chaud au cœur et nous avait redonné de la force après ces épisodes d'acharnement social, judiciaire et juridique.

Soutenons nos camarades !

Pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales !